

CHAMPIONNAT RÉGIONAL NOVICE 2024



Boxe amateur F et H

Les candidatures pour l'organisation d'une compétition comptant pour les Championnats régionaux Boxe Amateur Novice Seniors, Juniors, Cadets, Minimes garçons et filles se feront par courriel adressé conjointement au Comité Régional (cr01-ffb@ff-boxe.com) et à la Présidente de la CRBA (farida.elhadrati63@gmail.com)

I- FONCTIONNEMENT / ORGANISATION

1 - Le Comité régional fera un appel à candidature auprès de tous les clubs affiliés du Comité régional par courriel au moins 30 jours avant la date de la 1^{ere} organisation. Le retour des candidatures se fera 20 jours avant la date de la 1^{ere} organisation prévue.

2 - Le Bureau Directeur après avoir examiné les candidatures prendra la décision d'autoriser l'organisation par le club demandeur d'un tour du championnat.

3 - En cas de candidatures multiples pour une même date d'organisation, le Bureau Directeur décidera de donner l'autorisation au club présentant les meilleures garanties. En cas d'égalité, le club ayant répondu le 1^{er} sera choisi.

4 - Si aucune candidature n'est parvenue, le Bureau Directeur, en collaboration avec la CRBA peut :

- soit décider d'octroyer un tour du championnat à un club qui aura déjà une date d'organisation prévue,
- soit solliciter un club pour une organisation en partenariat avec la CRBA. Dans ce dernier cas, tous les frais d'organisation seront à la charge du comité régional, déduction faite de toutes les rentrées financières générées par cette organisation.

5 - La compétition peut se dérouler en matinée, après-midi, soirée ou les trois si les besoins du championnat l'exigent.

6 - Le championnat régional peut se faire par poule ou par élimination directe. Ce choix sera fait par les membres de la Commission régionale de Boxe Amateur et d'appliquera à l'ensemble des catégories.

7 - Les engagements des boxeuses et boxeurs se feront par retour de fichier google Form. Toute inscription en dehors du Google Form ne sera pas retenue.

8 - Les fichiers d'engagements des boxeuses et boxeurs doivent être envoyés au club minimum 20 jours avant le début du championnat et le retour des engagements se fera 10 jours avant le début des championnats. Aucun boxeur ne pourra être engagé après la date de fin d'engagement émis par la CRBA.

9 - Les tableaux seront établis par les membres de la CRBA après vérification des licences et des palmarès. En cas de litige sur un palmarès, et dans l'attente de la mise à jour d'Exalto, la CRBA prendra contact avec l'entraîneur du club qui devra justifier le nombre exact de combat de son boxeur. Cette information sera vérifiée auprès du secrétariat de la CNBA.

10 - Les tableaux des combats pourront se faire selon plusieurs procédés :
Par poule - Tirage au sort intégral – Tirage au sort dirigé après classement de valeur.

12- La CRBA et le Comité Directeur se réservent le droit de statuer, à titre exceptionnel, pour tous les cas particuliers à condition que l'éthique sportive soit respectée et que cela ne change pas le chemin sportif d'un autre compétiteur. La Présidente du Comité Régional et son Comité Directeur ainsi que la Présidente de la Commission Régionale de Boxe Amateur et ses membres sont garants du respect du présent cahier des charges.

II- LOGISTIQUE

1- LA SALLE

Le lieu d'organisation de la compétition régionale est un gymnase capable d'accueillir un minimum de 80 Compétiteurs et leurs entraîneurs, à défaut une salle de boxe avec un gymnase ou une vaste salle contiguë dans laquelle on peut installer un ou deux rings et que cet espace soit validé par le service de sécurité des ERP.

La salle doit avoir à disposition en nombre suffisant de vestiaires garçons et filles avec toilettes et douches. Le lieu doit obligatoirement proposer des prises électriques à proximité des rings. Aucune autre compétition de boxe ou d'autres sports ne peut se dérouler ce jour-là dans la même salle aux mêmes heures.

2- MATÉRIEL A PRÉVOIR

Un lieu d'accueil pour pointer et accueillir les boxeurs convoqués par la CRBA.

Une pièce ou un vestiaire pour la pesée, deux balances fournies par le comité ou par le club organisateur.

Une pièce pour la visite médicale.

Autour du ring : sur un côté trois tables juxtaposées pour officiels médecin et chrono, une petite table pour les juges sur 3 côtés

Règle de sécurité : le périmètre des rings doit être entièrement entouré de barrières : distance entre barrières et le ring et le public 2 mètres minimum de telle sorte que seuls les boxeurs en compétition, leurs entraîneurs et les officiels aient accès. L'entrée de cet espace de sécurité doit être contrôlée par un agent de sécurité.

Un banc et une table sont placés à proximité du ring pour asseoir les officiels qui sont ainsi à disposition du chef de jury.

A proximité du ou des ring(s) une table sur laquelle sont disposés les gants 10oz et 12oz et des casques rouge et bleu de différentes tailles. Casques et gants sont fournis par le comité ou/et le club d'accueil. Les gants doivent être obligatoirement nettoyés après chaque combat.

Dans chaque coin rouge et bleu une serpillière, un seau, un rouleau de sopalin.

Les bulletins de jugement sont fournis par le comité en nombre suffisant.

L'organisateur, (club d'accueil) doit prévoir l'alimentation électrique par câbles ou rallonges et multiprises.

La compétition est sonorisée par un matériel assez puissant qui puisse permettre d'entendre les annonces faites au micro.

Des chaises peuvent être placées derrière les barrières pour accueillir les spectateurs sauf en cas de huis-clos.. Un agent de sécurité doit veiller au bon comportement du public.

Un lieu d'affichage des combats est prévu dans chaque vestiaire. Colle scotch ou punaises pour afficher.

Les récompenses sont uniquement à la charge du comité régional : médailles pour finalistes et éventuellement coupes. Elles peuvent être remises par les élus régionaux qui ont été invités par le club.

3- ENCADREMENT LOGISTIQUE

L'organisateur fournit une équipe de bénévoles en nombre suffisant selon le nombre de rings : un responsable pour l'accès au ring des boxeurs, un responsable de matériel (gants et casques) par ring, une personne dédiée au nettoyage des casques et gants.

Le président du club ou son représentant et le responsable de l'organisation sont présents tout au long de la réunion comme interlocuteurs privilégiés du responsable régional. Le responsable de la compétition est la présidente du comité régional ou son représentant et la présidente de la CRBA ou son représentant.

4- ENCADREMENT TECHNIQUE

Les officiels sont désignés par le Président de la CRO.

III- DIVERS

1- RESTAURATION

L'organisateur se doit de fournir au minimum un panier repas (sandwich, fruit, boisson) pour chaque boxeur et entraîneur. Les repas des officiels et des responsables CRBA sont aussi à la charge du club organisateur. Le club peut aussi ouvrir une buvette.

2- FRAIS DÉPLACEMENTS

Suivant le règlement des compétitions régionales, les notes de frais des officiels sont prises en charge par le club organisateur.

Une aide de 400 euros est octroyée au club organisateur pour les frais liés aux officiels, à condition que le club compte 50 licenciés.

Les frais de déplacement et d'hébergement des boxeurs et boxeuses convoqués sont à la charge des clubs.

3- ORGANISATION GENERALE

Le tableau, l'ordre des combats, les forfaits sont gérés par la CRBA. La gestion de la pesée et des officiels est gérée par le Délégué de réunion et le Chef de Jury.

4- AUTORISATIONS

Le club organisateur fera les demandes d'autorisation nécessaires.

L'organisateur s'engage à respecter le cahier des charges et en retourne par courriel ou courrier un exemplaire signé par le président du club.

